



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE

2023/051/ AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CR 204-16 du 1^{er} décembre 2016 de la Région Ile de France, relative aux nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France,

Considérant le projet de réhabilitation d'un équipement sportif et la nécessité de remplacer l'éclairage du terrain de pétanque pour une pratique sportive de qualité,

Considérant le plan de financement des investissements liés à ce projet,

Dépenses HT		Recettes HT	
Réhabilitation d'un équipement sportif, éclairage du terrain de pétanque			
Travaux de réhabilitation de l'éclairage du terrain de pétanque qui se situe au sein de la plaine des sports	8 889,00 €	Région Ile-de-France Equipements sportifs « réfection ou création d'un éclairage pour un équipement sportif »	1 777,80 €
		Ville	7 111,20 €
TOTAL DEPENSES	8 889,00 €	TOTAL RECETTES	8 889,00 €

Considérant que la subvention demandée à la Région Ile-de-France représente 20 % du montant total des investissements nécessaires au projet de réhabilitation d'un équipement sportif, éclairage du terrain de pétanque,

Mis en ligne le 28/04/2023 à 18h03

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20230428-2023051AGD-

DECIDE

D'ADOPTER le plan de financement des investissements nécessaires à la réhabilitation de l'équipement sportif, éclairage du terrain de pétanque qui se situe au sein de la plaine des sports, rue des prairies,

Dépenses HT		Recettes HT	
Réhabilitation d'un équipement sportif, éclairage du terrain de pétanque			
Travaux de réhabilitation de l'éclairage du terrain de pétanque qui se situe au sein de la plaine des sports	8 889,00 €	Région Ile-de-France Equipements sportifs « réfection ou création d'un éclairage pour un équipement sportif »	1 777,80 €
		Ville	7 111,20 €
TOTAL DEPENSES	8 889,00 €	TOTAL RECETTES	8 889,00 €

DE PRESENTER un dossier de demande de subvention à la Région Ile de France dans le cadre de son aide aux équipements sportifs opération « Réfection ou création d'un éclairage pour un équipement sportif »,

DIT que la dépense est inscrite au budget 2024 en section d'investissement,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,

FAIT A BREUILLET, LE 28/04/2023



Mme le Maire,


Veronique MAYEUR

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr

Mis en ligne le 28/04/2023 à 18h03

REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20230428-2023051AGD-